



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

STOP **AUX VIOLENCES** **FAITES AUX FEMMES**

QUI PEUT M'AIDER ?

CONTACTS UTILES PRÈS DE CHEZ MOI

MÉTROPOLE LILLOISE

FACE AUX VIOLENCES, VOUS AVEZ DES DROITS

Ces violences concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les couples... Il ne faut pas les minimiser.

En France, que les faits soient anciens ou récents, de nombreuses lois existent et vous protègent pour lutter contre les violences à l'égard des femmes.

Que vous soyez mariée, pacsée, concubine, ex-conjointe, ex-partenaire vous pouvez être concernées par des comportements violents et la Loi le reconnaît. La violence se passant au sein du couple, mariée ou non, actuel ou ancien est une circonstance aggravante. **Les enfants témoins** de violences conjugales sont aussi des victimes.

LA LOI VOUS PROTÈGE

Plusieurs dispositifs existent pour vous protéger selon les situations :

! Le principe de la **mesure d'éloignement du domicile** du conjoint violent s'applique dès lors que vous en faites la demande et qu'il y a un risque de nouvelles violences.

! **Interdiction pour l'agresseur d'entrer en contact** avec la personne victime, les enfants et les proches.

! Mise à disposition d'un **Téléphone Grave-Danger**, selon les critères d'attributions.

! Une **ordonnance de protection** peut être prononcée par le juge aux affaires familiales pour éloigner le partenaire intime violent.

Ta relation est saine quand il...

PROFITE

Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts

Accepte tes amies, amis et ta famille

A confiance en toi

Est content quand tu te sens épanoui

S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose

Rabaisse tes opinions et tes projets

Se moque de toi en public

Est jaloux et possessif en permanence

Te manipule

Contrôle tes sorties, habits, maquillage

Fouille tes textos, mails, applis

Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes

T'isole de ta famille et de tes proches

T'oblige à regarder des films pornos

T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches

"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît

Menace de se suicider à cause de toi

Menace de diffuser des photos intimes de toi

Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe

Te touche les parties intimes sans ton consentement

T'oblige à avoir des relations sexuelles

Te menace avec une arme

SUIS-JE VICTIME DE VIOLENCE ?

VIOLENTOMÈTRE QUAND FAUT-IL S'ALARMER ?

Le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences. Regardez si vous êtes concernée par ces exemples de comportements de votre partenaire. Il indique s'il s'agit d'une relation saine en vert, s'il s'agit de violences qui n'ont pas lieu d'être en orange, et les cas de danger où demander de l'aide est nécessaire pour se protéger.

Usage des outils numérique pour la Cyberviolences : contrôle, harcèlement, surveillance, violence administrative ou économique, sexuelles, vol des mots de passe et identifiants.

Il y a de la violence quand il...

VIGILANCE, DIS STOP !

Tu es en danger quand il...

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE

Source : Centre Hubertine Auclert

QUE FAIRE ?

EN PARLER, NE PAS RESTER ISOLÉE

☎ 3919 Numéro National d'écoute, anonyme et gratuit
7j/7 (Du lundi au vendredi : 9h- 22h / Samedi, dimanche, jours fériés 9h-18h)

☎ 3114 Numéro National de prévention suicide
Accessible 24h/24 et 7 jours/7
Gratuit et confidentiel

EN SITUATION D'URGENCE, APPELER LES SECOURS

☎ 17 Police Secours
24h/24, 7jours/7, depuis un poste fixe

☎ 112 Appels d'urgence
Depuis un téléphone mobile et valable dans l'ensemble de l'Union Européenne

☎ 115 SAMU
Pour une aide médicale d'urgence

☎ 18 Pompiers
Quand des vies sont en danger

ALERTER SES PROCHES

♀ Application App-Elles
Alerte des proches désignés conseils

VOUS ÊTES À LA RUE

☎ 115
Pour un hébergement ou orientation vers une structure adaptée

VOUS AVEZ SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES

Vous êtes une victime, vous n'y êtes pour rien, faites vous conseiller et aider. Même si vous ne déposez pas plainte, votre santé est importante, **consultez un médecin** et faites établir un certificat. Conservez **vos éléments de preuves éventuelles** (habits, traces corporelles).

☎ 0 800 05 95 95
Viols Femmes Informations

☎ 0 805 802 804
Violences Sexuelles dans l'Enfance
Numéros gratuits, anonymes, du lundi au vendredi de 10H à 19H

🌐 Livret juridique à télécharger pour faire valoir ses droits [ICI](#)



SI VOUS ÊTES SOURDE OU MALENTENDANTE

 **114** par SMS

**Numéro national, gratuit, accessible par
visiophonie ou SMS**

24H/24, 7J/7. Des personnes au 114,
sourds et entendants, contacteront le
service d'urgence

FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP VICTIMES DE VIOLENCES

 **01 40 47 06 06**

**Association Femmes pour le dire -
Femmes pour agir**

VOUS PENSEZ ÊTRE VICTIME DE SOUSSION CHIMIQUE

 **01 40 05 42 70** CRAFS

Contacter les conseillers spécialisés
du CRAFS (Centre de référence sur les
agressions facilitées par les substances) du
lundi au vendredi 9 à 13H et 14 à 18H

 Télédéclaration sur le site : [https://
lecrafs.com/](https://lecrafs.com/)

MES ENFANTS AUSSI SONT VICTIMES DE VIOLENCES

 **119** "Allo enfance en danger"

24h/24, 7jours/7, gratuit, anonyme.

PLATEFORME GOUVERNEMENTALE "ARRÊTONS LES VIOLENCES"

 <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Signalement en ligne des violences
Policiers et gendarmes accessibles 24h /
24H

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES NUMÉRIQUES

 **3018**

7j/7 de 9H à 23H pour les enfants et leurs
proches

VOUS ÊTES VICTIME D'HOMOPHOBIE

 **01 48 06 42 41**

SOS HOMOPHOBIE

Ligne d'écoute anonyme. Lundi au
vendredi 18h à 22h, Samedi 14h à 16h,
Dimanche 18h à 20h (Hors jours fériés)

VOUS ÊTES VICTIME DE TRANSPHOBIE

"C'est pas mon genre !"

 contact@cestpasmongenre.com

 <http://www.cestpasmongenre.com/>

FAIRE CONSTATER SES BLESSURES ET SE FAIRE SOIGNER

- **Dans une unité médico-judiciaire** pour faire attester et constater vos blessures. L'unité médico-judiciaire fera toutes analyses utiles, corporelles et matérielles. Elle fixera le nombre de jours d'Incapacité Temporaire de Travail (ITT) qui vous sera utile ensuite pour votre plainte.
- **Possibilité de prise en charge psychologique des traumatismes** à 100% par l'assurance maladie au titre des ALD Affections Longue Durée. Le médecin vous orientera vers le spécialiste adapté.

PLATEFORME NATIONALE DE DIALOGUE EN DIRECT AVEC DES POLICIERS

Pour les victimes ou témoins de faits de violence conjugale, sexuelle ou sexiste

 <https://www.service-public.fr/cmi>

Bouton de sécurité "quitter en urgence, effacer l'historique".



DÉPOSER UNE PLAINTE

Se rendre **au commissariat ou en gendarmerie** pour porter plainte :

- > La victime peut être accompagnée par une personne de son choix,
- > Elle a le droit d'être assistée d'une traductrice ou d'un traducteur.
- > Vous n'êtes pas obligée de répondre à des questions relevant de votre vie privée ou sexuelle si elles sont sans rapport avec les faits.
- > Vous pouvez déclarer, avec son accord exprès, l'adresse d'un tiers ou d'une association pour garder la votre secrète.
- > Les autorités ont pour obligation d'enregistrer votre plainte, même si vous n'avez pas encore de certificat médical. (art. 15-3 du code de procédure pénale).

On peut aussi porter plainte en ligne ici :

 https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Porter_plainte

Un récépissé du procès-verbal doit vous être adressé. Les éléments que contient une plainte sont :

- > Les coordonnées de l'auteur des violences,
- > Tous les éléments, preuves attestant de violences (mails, témoignages, SMS, factures détaillées avec les appels, lettres...),
- > Un certificat médical détaillé attestant de vos blessures et lésions et le nombre de jours d'ITT.
- > Les jours d'ITT sont déterminés par l'unité médico-judiciaire de votre secteur.

À SAVOIR

- > Pensez à réclamer une copie de votre dépôt de plainte.
- > Le dépôt d'une simple main courante est interdit en matière de violences conjugales, et ne peut être établi qu'après refus express de déposer plainte. Une audition sera alors réalisée concernant les faits énoncés. Une plainte permet d'engager des poursuites envers l'auteur.
- > Vous pouvez également écrire au **Procureur de la République** au tribunal judiciaire du lieu des faits;
- > Une victime de violences dispose de 6 ans pour les violences physiques et de 20 ans pour les viols.

**Possibilité d'aide juridictionnelle,
prise en charge des frais d'avocat sous condition de ressources**

PRÉPARER SON DÉPART

SITE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCE

Par France Victimes et le Fonds de Garantie des victimes

(Bouton de sécurité / confidentialité **CACHER LE SITE**)

🌐 <https://parcours-victimes.fr/>

MÉMO DE VIE

Protéger vos documents et témoignages, préparer ses démarches - Plateforme gratuite, compte personnel sécurisé (Bouton de sécurité/confidentialité **VITE JE QUITTE**)

🌐 <https://memo-de-vie.org/>

CONTACTER LES ASSOCIATIONS D'AIDE SPÉCIALISÉES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Contacts suivant votre zone géographique dans les pages suivantes.



SI VOUS QUITTEZ VOTRE DOMICILE

Pensez à prendre ou pouvoir déposer en lieu sûr :

- quelques vêtements,
- des photocopies de vos papiers d'identités et ceux de vos enfants,
- et autres papiers importants (livret de famille, avis d'imposition, quittances de loyer, bulletins de salaire, carte vitale...),
- vos éléments de preuve.

PRÉVENIR DES VIOLENCES / ÊTRE PROTÉGÉE

OBTENIR UNE ORDONNANCE DE PROTECTION

Demande à faire auprès du Juge aux Affaires Familiales par simple requête. On peut utiliser le formulaire en ligne cerfa n°15458*05 ou s'adresser au greffe du tribunal judiciaire de votre lieu de domicile.

EN CAS DE DÉPÔT DE PLAINTÉ

Des mesures d'interdiction empêchant l'auteur des violences de vous approcher ou de fréquenter certains lieux peuvent être prises.

Votre adresse peut être tenue secrète par la police et la gendarmerie.

LE "TÉLÉPHONE GRAVE DANGER"

pour les femme victimes de violences conjugales ou de viol.

Il permet une alerte prioritaire des forces de l'ordre pour intervention en urgence.

LE "BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT"

Pour les femmes victimes de violences conjugales, suite à une décision du juge quand il y a eu plainte.

Le bracelet géolocalise l'auteur des violences et permet intervention en urgence des forces de l'ordre.

1ERS RÉFLEXES FACE À UNE VICTIME DE VIOLENCES

Ne pas la laisser seule, l'éloigner au calme, demander ce dont elle a besoin (Téléphoner...), ne pas la laisser repartir seule ou sans accompagnement fiable, contacter les secours.

Les phrases à connaître pour soutenir les victimes

- Je vous crois
- Vous n'y êtes pour rien, ce n'est pas votre faute
- Quelles que soient les circonstances, il n'avait pas le droit, la loi l'interdit
- Merci pour votre confiance, vous avez

bien fait d'en parler, cela demande du courage de se confier

- Je vais vous aider

AU BORD DU PASSAGE À L'ACTE VIOLENT

Numéro d'écoute pour prévenir les violences

 **08 019 019 11**

Du lundi au dimanche de 9H à 19H

POUR LES PROFESSIONNELS

 <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel>

 Signalement en ligne : <https://www.service-public.fr/cmi>

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

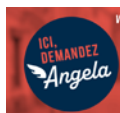
« Les violences faites aux femmes se définissent comme tout acte de violences dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes - New-York - ONU, 1993

CE QUE DIT LA LOI

- > Loi du 22 juillet 1992 : « les violences conjugales sont reconnues par la loi comme une circonstance aggravante ».
- > Loi du 4 avril 2006
- > Loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes: "les violences sont un délit relevant du tribunal correctionnel, passibles d'une amende et/ou de peine pouvant aller de 3 à 5 ans d'enfermement." De plus, l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales est renforcée. Elle peut être prise avant ou après un dépôt de plainte.

**DÉPARTEMENT
DU NORD HORS
MÉTROPOLE LILLOISE**



Victime d'agression, suivie,
insécurisée ?
"Demandez Angela..."
dans les lieux où il y a cet
autocollant.

CIDFF NORD-TERRITOIRES

**Centre d'information sur les droits des
femmes et de la Famille**

**Écoute, information juridique, soutien et
suivi psychologique gratuit, formation**

✉ contact@cidffnt.org

● **Denain**

MJC maison des jeunes et de la culture
Rue Roger Salengro Denain - Vendredi de
9H à 12H

● **Condé-sur-Escaut**

Point d'accès au Droit
Porte Vautourneux, Avenue de la Liberté
59163 Condé-sur-l'Escaut
un mardi sur 2 de 13H30 à 17H

● **St-Amand-les-Eaux**

Point d'Accès au Droit
42 rue d'Orchies 59230 St-Amand-les-Eaux
1er jeudi du mois 9h-12h

● **Bruay-sur-l'Escaut**

Maison France Service
6 rue de l'église 59860 Bruay-sur-l'Escaut
1er lundi du mois de 9H à 12H30

● **CCAS**

Place des Farineau, 59860 Bruay-sur-
l'Escaut
4ème Mardi du mois 13h30-16h30
☎ **03.27.28.47.65**

● **Maubeuge**

Maison de la Famille
39 mail de Sambre 59600 Maubeuge
Du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-17h

● **Valenciennes**

- 33 rue de Mons

☎ **03.20.70.22.18**

- Maison des Parents, 9 rue du Prince de
Tingry 59300 Valenciennes
3ème Mercredi des mois de mars-juin-
septembre-décembre 9h-12h

- Maison du Citoyen, 2 rue Lucien Jonas
59300 Valenciennes. 3ème jeudi du mois

● **Cambrai**

19 rue du 8 mai 1945
Du lundi au jeudi 9h-12h/14h-17h
☎ **03.20.70.22.18**

Gendarmerie Nationale Cambrai

3 rue d la Poste
Lundi, 2ème et 4ème Mardi du mois
8h-12h30 / 13h30-17h
☎ **03.27.81.88.19**

● **Le Cateau-Cambrésis**

Maison France Service
13 place du Commandant E.Richez 59360
Le Cateau-Cambrésis
2ème mardi du mois

● **Solesmes**

Permanence
5 rue de l'Abbaye 59730 Solesmes
4ème mardi du mois de 9H à 12H

Conservatoire Intercommunal de musique et de danse

7, rue Emile Duée
1er et 3ème mardi du mois 8h30-10h30
☎ **03.27.70.34.30**

● **Aulnoy-les-Valenciennes**

Permanence
2 rue Jacques Prévert 59300 Aulnoy-les-
Valenciennes
1er mercredi du mois de 9H à 12H

● **Gouzeaucourt**

Permanence

Place de la Mairie 59231 Gouzeaucourt
1er et 3ème mardi du mois 14h-15h30

● **Avesnes-les-Aubert**

Maison Nord Solidarité

25 rue Paul Vaillant Couturier
1er et 3ème jeudi du mois 14h-15h30

☎ **03.59.73.36.50**

CIDFF NORD-FLANDRE

Permanences Lutte contre les violences

**Accueil, écoute, accompagnement,
information**

● **Dunkerque**

Siège Social

✉ **cidff.dunkerque@wanadoo.fr**

50 rue du Jeu de Mail 59140 Dunkerque

☎ **03.28.59.29.30**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30, sur RV uniquement au

☎ **03.28.59.29.30**

Maison de la Justice et du Droit

30 rue de Beaumont 59140 Dunkerque
2ème et 4ème mardis du mois, sur RV au

☎ **03.28.61.52.44**

● **Grande-Synthe**

Point d'accès au Droit

Place de l'Europe 59760 Grande-Synthe
tous les mardis de 9H à 12H sur RV au

☎ **03.28.28.20.07**

● **Hazebrouck**

Centre socio-éducatif

Place Georges Degroote 59190
Hazebrouck, tous les lundis de 8H30 à 12H
hors vacances scolaires, sur RV au

☎ **02.28.59.29.30**

Point d'accès au droit

5 rue Donckèle 59190 Hazebrouck
1ers, 3èmes, 5èmes lundis du mois de 9H
à 12H, sur RV au

☎ **03.28.43.44.23**

PLANNING FAMILIAL

**Écoute, consultation médicale,
information**

● **Dunkerque**

287 av de Rosendaël

☎ **03.28.59.18.08**

✉ **pfdl.accueil@gmail.com**

● **Cambrai**

6 rue De Lattre de Tassigny (2ème étage)
Lundi 13 à 17H, Mercredi 9 à 12H30, Jeudi
12 à 17H30

☎ **03.27.70.70.59**

✉ **accueilcambrai@planningfamilial59.**

org

● **Maubeuge**

Écoute, information

3 rue Arthur Berteau
mardi et vendredi 13H à 17H, mercredi
14H à 18H

☎ **03.59.74.34.24**

✉ **accueilmaubeuge@planningfami-
lial59.org**

● **Valenciennes**

145 rue Desandrouin vendredi 13H à 18H

● **Fourmies**

5 rue Arlette Corente - Mercredi 13H30 à
16H30

☎ **06.19.82.11.05**

SOLFA SOLIDARITÉ FEMMES **ACCUEIL**

● Hazebrouck

16 rue Donckèle

☎ **03.28.44.43.77**

Accueil de jour Gisèle

✉ **ajgisele@asso-solfa.fr**

● Dunkerque

centre d'accueil d'urgence - Joséphine

9 rue St-Éloi

☎ **03.28.26.46.75**

✉ **caujosephine@asso-solfa.fr**

Référente violences conjugales

✉ **ltoulouse@asso-solfa.fr**

● Douai

Accueil de jour Simone

30 rue de la Cloche

☎ **03.27.98.05.98 / 07.66.12.09.20**

✉ **ajsimone@asso-solfa.fr**

HAVRE, SERVICE D'ÉCOUTE **SOLVEIG**

Le Cateau-Cambrésis

13 rue du chemin vert

☎ **06.69.63.21.54**

✉ **referentviolencesconjugales@asso-havre.fr**

PARENTHÈSE SERVICE D'ÉCOUTE **/AGSS DE L'UDAF**

✉ **laparenthese@hajlittoral.fr**

● Maubeuge

1 rue de la gendarmerie

☎ **06.52.13.65.77**

✉ **parenthese@agss.fr**

● Fourmies

Accueil de Jour Aubépine accueil victimes de violences conjugales avec ou sans enfant.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à

17h30 avec ou sans RDV

9 rue Saint Louis à Fourmies

☎ **07.57.76.50.31**

✉ **aj-aubepine@agss.fr**

ETUDIANT.E.S UNIVERSITÉ **POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE**

Valenciennes, Cambrai

✉ **violences-sexistes@uphf.fr**

RÉFÉRENTE DÉPARTEMENTALE **VIOLENCES CONJUGALES**

État - arrondissement de Valenciennes

☎ **06 86 73 19 54**

✉ **referentviolencesconjugalesvalenciennes@ajar.fr**

SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES

● Douai

FRANCE VICTIMES 59 - SCJE (Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes)

37 rue des recollets anglais - Bâtiment C

☎ **03.27.88.29.52**

✉ **douai@scje.fr**

SIJADIS (Service d'Investigation Judiciaire, d'Accès au Droit et d'Insertion Sociale)

12 rue St Christophe

☎ **03.27.98.26.84**

✉ **accueil@sijadis.com**

● Valenciennes

Primtoit pole AJAR (association pour la justice, l'accueil et la réinsertion)

29 bis Bd Carpeaux

☎ **03 27 20 26 26**

✉ **sav.valenciennes@primtoit.org**

SIJADIS

4 Impasse du Lion d'Or 59300 Valenciennes

☎ **03 27 28 60 80**

✉ **valenciennes@sijadis.com**

● Cambrai

Primtoit Pole AJAR Tribunal Judiciaire

Rue Foissart

☎ **03.27.78.42.00**

✉ **sav.cambrai@primtoit.org**

● Avesnes-sur-Helpe

Primtoit pole AJAR

3, avenue du général de Gaulle

Permanence sur l'extérieur

Tribunal Fourmies, Maubeuge, Jeumont,

Aulnoye Aymeries, Bavay

☎ **03.27.39.96.40**

✉ **sav.avesnes@primtoit.org**

● Fourmies

Point-Justice de Fourmies

1 place Georges COPPEAUX

Du mardi au vendredi

09h-12h - 14h-17h

☎ **03.27.59.99.00**

✉ **pad.fourmies@primtoit.org**

UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE

● Centre Hospitalier de Dunkerque

☎ **03.28.28.56.11**

130 av Louis Herbeaux, 1er étage

● Centre Hospitalier de Douai

rue de Cambrai

☎ **03.27.94.70.00**

● Centre Hospitalier de Valenciennes

☎ **03.27.14.34.34 / 03 27 14 33 33**

Rez-de-Chaussée hôpital jean Bernard 114 avenue Désandrouin

● Centre Hospitalier de Maubeuge

rue Simone Veil,

bâtiment principal niveau 1

☎ **03.27.69.43.43**

COMMISSARIATS

Psychologues

- Commissariat de Saint-Amand les eaux – VALENCIENNES

02 rue des Tisseurs 59 230 Saint-Amand les eaux

☎ 03 27 48 37 40/06 18 46 05 65

✉ psychologue-valenciennes@interieur.gouv.fr

Intervenants sociaux

- Commissariat de DOUAI

150 rue Saint-Sulpice 59 500 DOUAI

☎ 03 27 92 38 69 /07 87 12 25 88

✉ intervenant-social-douai@interieur.gouv.fr

- Commissariat de VALENCIENNES

Avenue des Dentellières 59 300

VALENCIENNES

☎ 03 27 28 28 58

✉ intervenant-social-valenciennes@interieur.gouv.fr

- Commissariat de DENAIN, Wallers, Douchy les Mines et Escaudain

Boulevard du 8 mai 1945 59 220 DENAIN

☎ 03 27 38 17 17 / 06 70 50 39 02

✉ intervenant-social-denain@interieur.gouv.fr

- Commissariat de MAUBEUGE

Place du Dr Forest 59 600 MAUBEUGE

☎ 03 27 69 29 64 / 06 31 20 38 13

✉ intervenant-social-maubeuge@interieur.gouv.fr / bdeghaye@agss.fr

- Commissariat de CAMBRAI

1 rue Monseigneur Guerry 59 400

CAMBRAI

☎ 03 27 72 83 06 / 06 42 89 66 36

✉ intervenant-social-cambrai@interieur.gouv.fr

- Commissariat de DUNKERQUE et commissariats de Rosendaël, Saint Pol sur Mer, Grande Synthe et Gravelines

160 quai des Hollandais 59 140

DUNKERQUE

☎ 03 28 23 50 48/ 06.99.71.63.18

✉ intervenant-social-dunkerque@interieur.gouv.fr

- Commissariats d'Aniche et Somain

☎ 06 10 86 51 50

✉ dipn59-intervenant-social-somain-anique@interieur.gouv.fr

BRIGADES

- Avesnes sur Helpe, Solre le Château, Bavay, le Quesnoy, Landrecies

☎ 06 77 82 91 67

✉ mlonchamp@agss.fr

- Brigades de Trélon et Fourmies

☎ 07 48 72 70 88

✉ tduverger@agss.fr

- Brigades de Cambrai, Solesmes

☎ 07 89 05 81 38

✉ anne-charlotte.bancourt@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Caudry, Le Cateau-Cambrésis

☎ 06 11 25 52 89

✉ perrine.ottmann-dauverchain@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Compagnie d'Arleux

☎ 06 80 53 71 67

✉ melanie.malbranque@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Orchies, Baisieux, Cysoing, Pont à Marcq, Thumerie, Phalempin

☎ 06 01 43 27 34

✉ ingrid.cogez@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Hazebrouck et brigades de rattachement de Merville, Bailleul, Estaires, Steenvoorde, Cassel + commissariat d'Hazebrouck

☎ 07 78 68 08 08

✉ berengere.sansen@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Compagnie de Dunkerque, Hoymille, Bourbourg, Watten, Hondschoote, Wormhout, Bollezeele, Ghyvelde

☎ 07 85 00 32 57

✉ audrey.lacour@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Valenciennes, Lecelles, Bouchain

☎ 06 25 14 29 91

✉ intervenant-social-valenciennes@interieur.gouv.fr

**Retrouvez ce livret en
version numérique**



Suivez notre actualité
ceser.hautsdefrance.fr



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr